



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1997/3
28 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Reprise de la session de 1997
Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF GÉNÉRAL
OU SPÉCIAL AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suite donnée aux décisions prises par le Comité
chargé des organisations non gouvernementales à
la reprise de sa session de 1995

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire
général, conformément à la résolution 1996/31* du
Conseil économique et social

Note

À la reprise de sa session de 1995, le Comité a décidé de demander aux organisations qui n'avaient pas encore présenté leurs rapports pour la période 1990-1993 de le faire dans les six mois qui suivraient l'adoption de son propre rapport (E/1996/17). Il a également décidé, d'une part, de les informer que, si elles ne donnaient pas suite à sa demande avant le 2 août 1996, il prendrait à leur égard les mesures appropriées (modification, suspension ou retrait de leur statut) et, d'autre part, de les prier de veiller à ce que leurs rapports n'excèdent pas 1 500 mots et portent essentiellement sur leur contribution aux travaux du Conseil, de ses commissions ou d'autres organes subsidiaires.

* La résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, remplace la résolution 1296 (XLIV), en date du 23 mai 1968.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES VILLES DE CONGRÈS	3
2. INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR IMPACT ASSESSMENT	6
3. CONSEIL INTERNATIONAL DU BÂTIMENT POUR LA RECHERCHE, L'ÉTUDE ET LA DOCUMENTATION	9
4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES JURISTES	11
5. ASSOCIATION DU DROIT INTERNATIONAL	14
6. ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TROISIÈME ÂGE	18
7. ORGANISATION INTERNATIONALE DE SPORT POUR LES HANDICAPÉS	20
8. UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS	21
9. UNION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS	23
10. WOMEN'S MISSIONARY SOCIETY OF THE AFRICAN METHODIST EPISCOPAL CHURCH	24
11. ALLIANCE MONDIALE DES UNIONS CHRÉTIENNES FÉMININES	26
12. UNION MONDIALE CHRÉTIENNE DES FEMMES ABSTINENTES	30

1. FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES VILLES DE CONGRÈS

(Statut consultatif spécial)

Fondée en 1963, la Fédération européenne des villes de congrès est une association professionnelle regroupant les villes d'Europe qui cherchent à favoriser le développement de centres de congrès modernes, équipés de toutes les installations voulues. Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis 1978.

On s'accorde de plus en plus à reconnaître, au fil des ans, que les congrès sont des moyens essentiels de communication dont tous les pays d'Europe doivent continuer à encourager le développement pour favoriser le progrès économique et social.

Aider la Communauté européenne

La Fédération a, plus que toute autre organisation s'occupant des mêmes questions, contribué à aider la Communauté européenne à comprendre l'intérêt qu'il y a à développer l'industrie européenne des congrès et à faire en sorte que les plus grands congrès internationaux, qui jouent un rôle déterminant dans les échanges professionnels et sociaux, se tiennent en Europe.

Depuis plusieurs années, elle est dotée d'un bureau de liaison à Bruxelles qui est en contact permanent avec le siège de l'Union européenne et elle envoie fréquemment des représentants à Strasbourg pour aider le Parlement européen dans l'examen de questions relatives aux congrès, aux réunions et aux expositions.

Elle s'efforce de tenir ses membres informés des principaux éléments de l'action menée par le Conseil économique et social concernant, par exemple, l'élimination de la torture, les droits de l'enfant, l'élimination de la discrimination raciale, la protection des minorités et la liberté de circulation, les droits civils, politiques et culturels, la protection de la propriété intellectuelle, les négociations multilatérales commerciales d'Uruguay, la coopération en matière de recherche et la coopération entre pays développés et pays en développement.

Elle mène de nombreuses activités de relations publiques et d'information, comme en témoignent ses publications périodiques, telles que son bulletin d'information (Intereurope), son rapport annuel sur l'Europe et son répertoire annuel des villes de congrès, ainsi que certaines publications occasionnelles telles que EFCT at thirty (La Fédération européenne des villes de congrès a trente ans) (1994), qui retrace son histoire.

Elle mène aussi des activités éducatives, notamment dans le cadre de son université d'été, qui se tient chaque année dans des centres de congrès autrichiens, espagnols, français, luxembourgeois, norvégiens ou portugais.

On trouvera ci-après un exposé des faits qui ont marqué les quatre années couvertes par le présent rapport.

1990

La Fédération a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de foires commerciales aux États-Unis, en Suisse et au Royaume-Uni. Elle a aussi, en coopération avec la Communauté européenne, pris une part active à la célébration de l'Année européenne du tourisme et publié son deuxième Rapport sur l'Europe en avril 1993.

Une grande enquête réalisée par la société Touche Ross a évalué à 16,9 milliards de dollars la valeur du marché européen des congrès qui, toujours selon cette enquête, devrait continuer à s'accroître pour atteindre 56 milliards de dollars.

Quand le Conseil d'administration de la Fédération s'est réuni à Nicosie (Chypre) en octobre 1990, il a approuvé l'admission à la Fédération de la société Espoo (Finlande), en tant que quatre-vingtième adhérent, et de l'organisation France-Congrès, qui représente les principales villes de congrès de France, en tant que société affiliée.

1990 a vu la fin du mandat de George Michaelides (Nicosie, Chypre) en qualité de Président de la Fédération et l'élection de Tuula Lindberg (Helsinki, Finlande), son successeur.

La réunion annuelle à Grenade (Espagne) a fourni aux maires des villes membres de la Fédération et à leurs adjoints l'occasion de se réunir en congrès sous son égide.

1991

Année de la guerre du Golfe, 1991 a été catastrophique : des congrès ont été annulés, la plupart des réunions de sociétés ont été supprimées et les compagnies aériennes ont fonctionné à 20 % seulement de leur capacité.

Un peu partout en Europe, des hôtels ont fermé des étages entiers et bon nombre de sociétés de services ont dû fermer leurs portes. Les congrès d'associations n'ont pas été trop touchés mais leur budget a été réduit à sa plus simple expression et le nombre de leurs participants a chuté vertigineusement.

Au plus fort de la crise, la Fédération a dépêché une délégation de haut niveau aux États-Unis pour rassurer ses partenaires américains quant aux incidences de la guerre du Golfe sur l'industrie européenne du tourisme en général et du tourisme d'affaires en particulier. Des réunions auxquelles des représentants de grandes associations professionnelles ont participé ont alors été organisées, en association avec le magazine new-yorkais Successful Meetings.

La Fédération a également réalisé une enquête pour déterminer ce dont elle avait le plus besoin et ce qui pouvait être fait pour que les congrès prennent un nouvel essor en Europe.

Des représentants de la Fédération ont pris la parole devant les participants d'un séminaire de la European Union on Tourism (Union européenne du tourisme) et la Communauté européenne a aidé la Fédération à organiser un voyage aux États-Unis, qui a été considéré comme un élément important de l'Année européenne du tourisme.

Toujours cette année-là, la Fédération a tenu son université d'été à Lisbonne et a pu décerner deux bourses d'études à deux étudiants d'Europe orientale, dans le cadre d'un programme visant à aider les pays d'Europe centrale et orientale.

Le déclenchement de la guerre en Yougoslavie a été désastreux pour la Fédération puisqu'il a entraîné la fermeture des centres de congrès des villes yougoslaves qui en sont membres, à l'exception des villes slovènes.

Pour Ljubljana et Portorož, en revanche, il a eu un effet incontestablement bénéfique.

Lors de sa réunion annuelle à Stavanger (Norvège), la Fédération a reçu M. Paul Waterschoot, responsable des affaires concernant le tourisme à la Commission européenne, qui a analysé avec elle les possibilités de développement du tourisme d'affaires en Europe et les politiques à appliquer dans ce domaine.

La satisfaction qu'il a exprimée au sujet du rôle que joue la Fédération dans le développement des congrès en Europe a été très apprécié et a conforté la Fédération dans sa volonté de continuer à collaborer avec la Commission européenne.

1992

Les effets de la guerre du Golfe ont été durables, comme en a témoigné la récession qui lui a immédiatement fait suite dans toute l'Europe.

La Fédération est parvenue à contacter tous les membres du Parlement européen en vue de leur faire valoir l'importance des congrès dans la nouvelle Europe et a pris une part active à la révision d'un projet de directive.

Le projet de loi auquel elle s'est opposée aurait eu des effets désastreux sur l'organisation de congrès médicaux dans les États membres de l'Union européenne dans la mesure où il aurait interdit aux compagnies pharmaceutiques, qui contribuaient depuis longtemps à la réussite de la plupart des congrès médicaux, de participer à leur financement.

L'initiative de la Fédération a heureusement réussi et le programme des congrès médicaux en Europe a pu être sauvé.

La réunion annuelle de la Fédération à Montreux (Suisse) a rassemblé un grand nombre de participants des pays membres de l'Union européenne, qui ont exposé leurs vues sur l'action commune à entreprendre pour que les intérêts du tourisme commercial fassent partie du domaine de compétence de l'Union européenne.

1993

Le 31 décembre 1992 à minuit, comme annoncé depuis longtemps, l'Europe des 12 est devenue le Marché unique européen. Le marché de l'AELE aurait dû aussi prendre effet à cette date mais, en raison de la décision inattendue de la Suisse de ne pas s'y associer, il a été décidé de différer son entrée en vigueur pour procéder à une réorganisation.

La Fédération, qui avait précédemment oeuvré très activement en faveur du marché unique européen, s'est félicitée de sa constitution, dans laquelle elle voyait un moyen de simplifier les voyages des représentants et exposants commerciaux et de multiplier les possibilités de réunions, de conventions, de foires et de tournées commerciales.

En 1993, elle a célébré le quinzième anniversaire de sa participation au Conseil mixte du tourisme d'affaires, dont elle assure actuellement la présidence et qui rassemble les 13 plus grandes organisations professionnelles mondiales de ce secteur.

Elle a par ailleurs tenté de faire en sorte que la Communauté européenne prenne en charge les intérêts du tourisme, dont le tourisme d'affaires représente une part importante.

Ni le Traité de Rome ni le Traité de Maastricht n'abordent la question, ce qui explique que la Communauté européenne n'ait adopté aucune politique concernant le tourisme, qui constitue pourtant la plus grande industrie et offre le plus de possibilités d'accroissement du produit intérieur brut (PIB) et de création d'emplois en Europe.

2. INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR IMPACT ASSESSMENT

(Statut consultatif spécial)

Introduction

L'International Association for Impact Assessment est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 1989 et est représentée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à Genève et à Vienne. Bon nombre de ses membres participent en outre à ses travaux à titre professionnel et à titre personnel.

Buts et objectifs de l'Association

Créée en 1980, l'Association rassemble tous ceux (chercheurs, praticiens et utilisateurs) qui, dans le monde, s'intéressent aux diverses formes d'évaluation de l'impact. En 1995, le nombre de ses adhérents, soit plus de 250 répartis

/...

dans plus de 90 pays, avait considérablement augmenté par rapport aux années précédentes et débordait largement l'Amérique du Nord et l'Europe. Elle est subventionnée par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont les fonds servent essentiellement à financer la participation de certains de ses membres à ses réunions annuelles.

Elle a pour objectif :

a) De faire progresser l'évaluation de l'impact du niveau local au niveau mondial; et

b) De développer les moyens locaux et internationaux d'anticiper, de planifier et de maîtriser les conséquences du développement afin d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Son objectif premier étant d'améliorer la société en encourageant l'adoption de politiques appropriées, elle s'attache à :

a) Publier ou diffuser auprès des praticiens et du grand public des articles, des revues, des livres, des monographies, des matériaux audiovisuels et des bulletins d'information concernant l'évaluation de l'impact;

b) Tenir des réunions, conférences, séminaires et autres manifestations afin de diffuser des informations sur la question.

c) Promouvoir, renforcer et encourager les échanges d'informations entre praticiens et utilisateurs des données d'évaluation de l'impact, d'une part, et le grand public, d'autre part;

d) Améliorer les compétences et le professionnalisme des personnes oeuvrant dans le domaine de l'évaluation de l'impact;

e) Encourager par d'autres moyens le développement de la recherche et la mise au point de techniques d'application de l'évaluation de l'impact et faire en sorte que le public comprenne les activités qui s'y rapportent et y participe;

f) Entreprendre toute autre activité susceptible de servir ces objectifs.

Les domaines d'activité de l'Association qui présentent un intérêt particulier pour l'ONU sont l'évaluation de l'impact sur l'environnement et, dans une bien moindre mesure, celle des technologies. Ces dernières années, l'évaluation de l'impact social a été appliquée à divers aspects du développement social tels que les sexospécificités et la pauvreté.

Participation aux travaux du Conseil économique et social
et d'autres organes de l'ONU

Les représentants de l'Association ont participé aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la Conférence elle-même. Le représentant de l'Association au Siège de l'ONU à New York a rédigé un document d'information intitulé "Environmentally Sound

Technology Assessment (Évaluation des technologies écologiquement saines), qui a paru dans la publication de l'ancien Centre pour la science et la technique au service du développement (CSTD) intitulée Environmentally Sound technology for Sustainable Development (Advanced Technology Assessment System, No 7, printemps 1992), et l'Association a participé au forum des ONG qui s'est tenu parallèlement à la Conférence susmentionnée. Elle a également participé à la conférence internationale consacrée au rôle de l'énergie dans le climat et le développement, organisée par le CSTD à Sarrebruck (Allemagne) en 1991, et à une conférence sur l'évaluation des technologies dans les pays en développement, tenue en 1993 sous le double parrainage du Centre et de l'Office of Technology Assessment du Congrès des États-Unis. Enfin, elle a présenté une déclaration à la Commission de la science et de la technique au service du développement lors de la réunion d'avril 1993. Bien que l'évaluation de l'impact démographique ait une importance considérable, il n'a pas été donné suite à la demande de l'Association de participer à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994.

Coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées

L'Association a coopéré essentiellement avec l'ancien Centre pour la science et la technique au service du développement, la Banque mondiale – en particulier son Département de l'environnement –, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Centre pour la science et la technique au service du développement

Dans la mesure où il était chargé au premier chef de l'évaluation des technologies dans le système des Nations Unies, l'ancien CSTD était l'interlocuteur tout désigné de l'Association, qu'il avait invitée à ouvrir un séminaire sur la mise au point et la diffusion des technologies dans les pays en développement organisé au Siège de l'ONU. Son représentant avait par ailleurs ouvert les débats de la réunion que l'Association avait tenue à Urbana (Illinois, États-Unis) en 1991.

L'Association a collaboré étroitement à l'initiative du CSTD qui a abouti à la création, en 1995, de l'Association internationale de prospective et de prévision technologiques. Elle a aussi collaboré avec le personnel du CSTD à l'établissement de documents d'information pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Après cette conférence, le CSTD a été restructuré et la part de l'évaluation des technologies dans ses activités est devenue marginale. Il est possible que l'Association tente de relancer l'intérêt pour la question dans le système des Nations Unies.

Banque mondiale

Ces dernières années, la Banque mondiale a fait une large place dans ses activités à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et au développement participatif, deux questions qui intéressent beaucoup l'Association. Son département de l'environnement a parrainé la réunion annuelle que l'Association a tenue à Washington en 1992 et son écologiste en chef, Robert Goodland, a reçu

le prix Rose-Hulman de l'Association pour les services qu'il a rendus dans le domaine de l'évaluation de l'impact et a été élu Président de l'Association pour 1994-1995. La Banque mondiale a également joué un rôle décisif lors de la réunion que l'Association a tenue à Durban (Afrique du Sud) en 1995 et a largement financé la participation de représentants de pays en développement à cette réunion.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Les membres de l'Association participent depuis longtemps aux travaux du PNUE, comme en témoigne le document que John Horberry, de l'association londonienne Environmental Resources Limited, a établi en avril 1990 à l'issue d'une étude sur les procédures d'évaluation de l'environnement dans le système des Nations Unies, réalisée pour le compte du PNUE. Depuis 1993, le PNUE et l'Association ont collaboré dans le cadre de plusieurs projets conjoints (dont une conférence sur l'état de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), à laquelle ont participé plusieurs membres de l'association), de plusieurs ateliers régionaux consacrés à l'EIE (tel que celui tenu à Livingstone (Zambie) en avril 1994), d'une séance sur l'évaluation de l'impact en Afrique (tenue lors de la réunion annuelle de l'Association à Québec), et, surtout, de l'exécution en coopération avec le Gouvernement canadien, d'une étude internationale de deux ans sur l'efficacité de l'EIE. En 1995, le Chef du Service de l'économie environnementale du PNUE a reçu le prix Rose-Hulman et la Directrice exécutive du PNUE a été invitée à ouvrir la réunion annuelle que l'Association a tenue en 1995 à Durban (Afrique du Sud). En outre, le Bureau nord-américain de l'Association a appuyé une initiative tendant à protéger les populations autochtones avec lesquelles certains membres de l'Association entretiennent des relations.

Activités diverses

L'Association a mené des activités analogues avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en appuyant la réunion que le Fonds pour la science et la technique au service du développement a organisée à Shangaï en 1993 et en secondant le PNUD dans son rôle de coordonnateur à Brisbane (Australie). Elle cherche actuellement à étendre sa coopération avec les organismes des Nations Unies et à donner plus souvent à ses membres l'occasion de participer à leurs travaux, en particulier dans les pays en développement. Enfin, il convient de mentionner le rôle joué par certains membres de l'Association, notamment Brian Clark qui, à l'Université d'Aberdeen, en Écosse, forme les fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé aux méthodes d'EIE en matière d'hygiène du milieu.

3. CONSEIL INTERNATIONAL DU BÂTIMENT POUR LA RECHERCHE, L'ÉTUDE ET LA DOCUMENTATION

(Statut consultatif spécial)

Au cours de la période étudiée, le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation a poursuivi sa mission auprès de ses membres en encourageant et en facilitant la coopération internationale et

/...

l'échange d'informations en matière de recherche, de techniques et de documentation dans le bâtiment et la construction.

Le Conseil regroupe 450 institutions et experts dans quelque 70 pays.

Pratiquement tous les grands instituts de recherche dans le domaine du bâtiment en sont membres. De 1990 à 1993, les adhésions se sont élargies à plus de 150 universités et écoles techniques, ainsi qu'à des centres de documentation, des sociétés, des entrepreneurs, des bureaux d'études, des organisations de normalisation, des associations professionnelles, des architectes, des cabinets d'avocats spécialisés dans le bâtiment, des services bancaires chargés du bâtiment et bien d'autres organisations.

Pour l'essentiel, les activités du Conseil ont été exécutées par un réseau de commissions et de groupes de travail qui ont permis à des experts de pays divers de mettre en commun la somme de leurs compétences techniques sur des sujets en rapport avec les connaissances scientifiques et techniques, la législation, les normes et bien d'autres aspects.

Les sujets en question ont couvert le plus vaste champ possible, comme le montrent les grands thèmes retenus :

- a) Technique des ponts et des charpentes; matériaux de construction; techniques de construction;
- b) Gestion architecturale;
- c) Physique du bâtiment; énergie; santé; température intérieure;
- d) Gestion, organisation, économie et aspects juridiques de la construction;
- e) Habitat et planification;
- f) Pays en développement;
- g) Technologie de l'information et documentation; applications informatiques;
- h) Gestion de la qualité.

Information et documentation

La collecte, le traitement et le transfert de l'information et de la documentation relatives au bâtiment demeurent les fonctions principales du Conseil qui, à ses débuts, était une association internationale de documentation sur le bâtiment. Les commissions chargées des questions touchant l'information se composent de groupes de travail sur les principaux périodiques, la terminologie, la réglementation de la construction, les systèmes de classification, les maquettes de bâtiments, les données sur les produits, etc.

Le Conseil a financé la création à Stuttgart (Allemagne) de la base internationale de données (ICONDA) qui est exploitée par Informationszentrum RAUM und BAU (IRB).

Congrès et colloques

Il va de soi que le Conseil a pleinement tiré parti des rencontres pour assurer un échange efficace de connaissances scientifiques. La plupart des commissions et groupes de travail se réunissent tous les ans ou au moins tous les deux ans.

Publications

Le Conseil juge primordial que les résultats de ses activités perdurent. C'est pourquoi il publie régulièrement des rapports, des comptes rendus, des recommandations, des dossiers et autres concernant les activités en question.

Le Conseil est convaincu qu'au cours de la période étudiée, de réels progrès ont été enregistrés pour le plus grand bien de ses membres.

4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES JURISTES

(Statut consultatif spécial)

Créée en 1944, la Fédération internationale des femmes juristes a été dotée en 1954 du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Depuis qu'elle a présenté son dernier rapport quadriennal en 1991, elle n'a pas cessé d'élargir ses activités et compte à présent des membres et des organismes affiliés dans 78 pays.

Conformément à ses statuts, elle a pour objectifs : a) d'établir des relations internationales amicales fondées sur l'égalité et le respect mutuel de tous les peuples; b) d'encourager l'étude du droit comparé; c) de promouvoir les aspects juridiques et sociaux des principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies; d) d'améliorer et de promouvoir le bien-être des femmes et des enfants, puisque le bonheur et la solidité de la famille en dépendent.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération s'est efforcée de faire adopter des législations qui ouvrent à la femme des possibilités dans les domaines politique, civil, éducationnel, mais également dans l'industrie, les affaires et les professions libérales. Elle est parvenue à faire adopter des lois qui défendent les droits de la femme et protègent la femme et l'enfant. Elle continue de s'élever contre la discrimination, à l'égard non seulement de la femme mais aussi de tout être humain, et s'oppose activement à l'administration inéquitable de la justice. À cette fin, elle collabore avec les organes des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales qui ont les mêmes principes et les mêmes objectifs.

La Fédération est fière de compter parmi ses membres des femmes qui ont occupé des positions de responsabilité dans le monde, dont trois de ses anciennes présidentes : Mme Angie Brooks du Libéria, deuxième femme à avoir été Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies; Mme Helvi Sipilä de

/...

Finlande, première femme à avoir occupé les fonctions de Sous-Secrétaire général de l'ONU; Mme Mehranguiz Manoutchehrian de la République islamique d'Iran, lauréate en 1968 de l'un des six prix que l'ONU a attribués pour la défense des droits de l'homme. La Fédération compte de nombreuses autres personnalités de renom, notamment des juges dans des tribunaux de première instance et des hauts fonctionnaires, dont la liste serait trop longue à énumérer.

Ses représentantes permanentes à New York, Genève et Vienne assistent aux réunions et collaborent avec le Secrétariat. Lorsque la Fédération y est admise, ses membres participent régulièrement aux réunions de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et aux sessions du Conseil économique et social et font des recommandations concernant l'application des mesures. À son congrès biennal, la Fédération a présenté des communications qui reflétaient la participation de ses membres à ces réunions et portaient sur les thèmes suivants : les femmes dans la vie politique et leur rôle dans l'édification de la nation; les violences contre les femmes et les changements apportés par les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour y mettre un terme; l'évolution récente de la législation applicable aux enfants à Hong-kong; enfin les difficultés d'application des droits constitutionnels de la femme en Afrique.

La Fédération a concentré ses efforts sur les travaux de la Commission du développement durable, de la Commission de la population et du développement durable et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et a collaboré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), à la soixante-dix-huitième session à laquelle elle a participé en 1991. La Fédération a mis à la disposition de tous ces organes les compétences de ses membres dans le domaine juridique et leurs compétences professionnelles pour l'élaboration et l'application des programmes, des projets de lois et des documents de stratégies prospectives d'action de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité exécutif de la Fédération a approuvé et financé le travail du Sous-Comité des femmes et des hommes oeuvrant en partenariat pour l'égalité, du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la condition de la femme, qui était coprésidé par sa représentante auprès de l'Organisation des Nations Unies, et approuvé le travail qu'elle avait fait pour l'organisation Family Health International.

Ces comités ont participé activement aux réunions préparatoires de la Commission de la condition de la femme en vue de la quatrième Conférence mondiale sur la femme, qui s'est tenue à Beijing, et de l'application des résultats et des propositions de la Conférence mondiale de Nairobi chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix. La Fédération a convenu de plaider activement en faveur de la notion de partenariat, d'abord entre hommes et femmes, puis entre société civile et pouvoirs publics et enfin entre nations.

À cette fin, les représentantes de la Fédération auprès de l'Organisation des Nations Unies ont rédigé des articles, diffusé des informations, organisé des réunions, tenu des ateliers et des réunions de travail, élaboré des propositions et collaboré avec la Commission de la condition de la femme, le Secrétariat et les organes subsidiaires de l'ONU.

Mais c'est dans les pays africains, où elle a joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance des droits des femmes et de leurs familles, domaine dans lequel des progrès remarquables ont été accomplis, que la Fédération s'est le plus distinguée. Au Nigéria, elle s'est employée à protéger les droits des jeunes femmes incarcérées et à réduire la durée de leur détention. Comme au Ghana, elle y a mené avec succès une campagne énergique de lutte contre les stupéfiants. Au Kenya, elle a ouvert à Nairobi un bureau pour tenter de résoudre les problèmes des réfugiés en Afrique de l'Est, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La Fédération a cosigné le texte final de la déclaration sur les réfugiés et les femmes et les enfants déplacés qui a été présentée en 1991 à Vienne à la Commission de la condition de la femme. Elle a également joué un rôle décisif dans l'organisation du Comité africain de lutte contre les pratiques traditionnelles nuisibles à la santé des femmes et des enfants.

Dans le cadre de la lutte contre la discrimination, la Fédération a mené des activités dans les domaines suivants : populations autochtones, stupéfiants et drogues; les petites filles; les droits des minorités. Elle a rédigé des résolutions que la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a examinées ou adoptées en 1993, notamment en ce qui concerne le droit à un jugement équitable et le droit d'obtenir réparation. À la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue en 1993 à Vienne, la Fédération s'est à nouveau prononcée en faveur de lois qui établiraient les droits des femmes, le droit de successibilité des veuves et supprimeraient certaines pratiques liées au veuvage. Au Pakistan, elle a prêté son concours à la réforme des lois, à la campagne contre la violence et à l'assistance aux femmes emprisonnées du fait de lois sexistes. Elle a pris part au premier séminaire régional sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants que le Secrétaire général de l'ONU a organisé au Burkina Faso, et collaboré avec le Centre pour l'indépendance des magistrats et avocats dans le cadre du contrôle des harcèlements et des persécutions observés dans le monde entier et de l'envoi de rapports à l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

La Fédération diffuse les informations qui émanent des organes et institutions des Nations Unies par le biais non seulement des séminaires et des réunions qu'elle organise sur des questions d'actualité, mais aussi de publications biennales et d'un bulletin semestriel. Elle occupe une place de choix parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ONU dans la mesure où elle met ses compétences juridiques à la disposition des commissions, des comités et des autres organisations non gouvernementales pour interpréter les lois, les règles et les réglementations et où elle participe à l'élaboration de recommandations et de résolutions.

5. ASSOCIATION DU DROIT INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial)

Introduction

Historique

L'Association du droit international a été fondée en octobre 1873 à Bruxelles. Elle portait à l'origine le nom d'Association pour la réforme et la codification du droit des nations. Son appellation actuelle a été adoptée en 1875.

Pendant les 10 premières années de son existence, l'Association a tenu des conférences chaque année. Par la suite, ces conférences, à quelques exceptions près, se sont tenues tous les deux ans. Jusqu'en 1958, date de sa quarante-huitième conférence, l'Association ne s'était réunie en dehors d'Europe que cinq fois, dont quatre aux États-Unis et une à Buenos Aires, en 1922. Plus récemment, la conférence a eu lieu à Tokyo (1964), à Buenos Aires (1968), à New York (1972), à New Delhi (1974), à Manille (1978), à Montréal (1982), à Séoul (1986), à Broadbeach (Queensland) (1990) et au Caire (1992), tandis que les autres se sont tenues en Europe.

La création de bureaux à l'étranger a été autorisée en 1910, le premier ayant été créé aux Pays-Bas, et le suivant en Allemagne, en 1912. Avant la Deuxième Guerre mondiale, des bureaux avaient également été ouverts aux États-Unis, en Autriche, en Belgique (il n'existe qu'un bureau pour la Belgique et le Luxembourg), au Danemark, en France, en Italie, au Japon, en Norvège, en Pologne, en Suède, en Suisse et en Yougoslavie.

Objectifs

Conformément à ses statuts, l'Association a notamment pour objet l'étude et la promotion du droit international, public et privé, l'étude du droit comparé, l'élaboration de propositions tendant au règlement des conflits de lois et à l'unification du droit, ainsi que la promotion de la compréhension et de l'entente entre les nations.

Composition

À la fin de la période considérée, l'Association comptait 4 000 membres; 150 d'entre eux sont originaires des quelque 60 pays où l'Association ne dispose pas de bureau, et dépendent du siège, tandis que les autres relèvent des bureaux régionaux, qui sont au nombre de 42, dont 2 en Amérique du Nord, 5 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 10 en Asie, 1 en Océanie, 2 en Afrique et 22 en Europe.

Méthodes de travail

On qualifie parfois l'Association de laboratoire pour la recherche dans le domaine du droit international. Ses activités sont coordonnées depuis le siège, établi à Londres. Son Conseil se réunit deux fois par an. Ses travaux de

recherche, en particulier dans le cas des comités internationaux, sont menés sous la direction de son Directeur des études.

Activités

L'essentiel des activités de l'Association a trait aux conférences biennales en prévision desquelles les comités élaborent des rapports qui y sont examinés, et qui débouchent souvent sur l'adoption de résolutions ayant une influence considérable sur l'évolution du droit international. Au cours de la période visée par le rapport (1990-1993), deux conférences ont eu lieu, l'une à Broadbeach (Queensland) en 1990 et l'autre au Caire en 1992.

À l'occasion de ces dernières, les documents suivants ont été présentés :

a) Le Rapport final sur la surveillance internationale de la situation des droits de l'homme en cas d'état d'urgence et les Directives pour les organismes chargés de la surveillance du respect des droits de l'homme en cas d'état d'urgence, qui ont été transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, au Secrétaire général du Conseil de l'Europe, au Secrétariat général de l'Organisation des États américains, au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et aux autres directeurs exécutifs des organisations non gouvernementales qui portent un intérêt particulier à ces questions;

b) Le neuvième et dernier rapport relatif à des instruments ayant été élaborés à une date antérieure, à savoir le statut de la commission internationale d'enquête criminelle et le statut de la cour criminelle internationale, ainsi que trois protocoles s'y rapportant. Les trois protocoles en question étaient les suivants : le Protocole II relatif aux moyens de défense applicables en matière de juridiction criminelle internationale; le Protocole IV relatif aux règles concernant les moyens de preuve, les saisies, les perquisitions, les citations à comparaître, la détention provisoire et les arrestations; et le Protocole V relatif à l'application des jugements et décisions de la Cour criminelle internationale et de la Commission internationale d'enquête criminelle. Ces documents ont été transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, auquel il a été demandé de les communiquer, pour examen, au Conseil économique et social et aux représentants des États Membres de l'Organisation;

c) Le rapport et le projet de convention concernant les aspects juridiques du contrôle du trafic aérien, qui ont été transmis à l'Organisation de l'aviation civile internationale;

d) Le rapport et le projet de texte relatifs à l'élaboration d'un texte juridique international concernant la protection de l'environnement contre les dommages causés par les activités spatiales, qui ont été transmis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

e) Le rapport et le projet de déclaration concernant les principes de droit international relatifs au dédommagement des réfugiés, qui ont été transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à qui il a été demandé de communiquer le texte du projet de déclaration, accompagné du rapport

/...

susmentionné, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Secrétariat général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux autres organismes internationaux concernés;

f) Le rapport de la Commission sur l'immunité de l'État accompagné d'une analyse de l'évolution dans ce domaine eu égard aux projets d'articles élaborés par la Commission du droit international au regard des articles du projet de convention de Montréal de 1982 élaboré par l'Association du droit international. Ces documents ont été transmis à la Commission du droit international.

La soixante-quatrième Conférence de l'Association, qui s'est tenue à Broadbeach, a décidé en plénière, le 25 août 1990, de condamner les agissements du Gouvernement iraquien ayant motivé l'adoption des résolutions 660 (1990) du 2 août 1990, 661 (1990) du 6 août 1990, 662 (1990) du 9 août 1990 et 664 (1990) du 18 août 1990 du Conseil de sécurité, en particulier l'invasion du Koweït par l'Iraq, qui prétendait annexer ce pays, et les menaces pour le bien-être et la sécurité des nationaux d'États tiers qui se trouvaient en Iraq et au Koweït, et a également décidé d'appuyer énergiquement l'adoption de mesures législatives visant à assurer le respect des décisions du Conseil de sécurité.

Les autres rapports présentés lors des conférences de 1990 et 1992 traitaient notamment des travaux menés par les comités internationaux de l'Association dans les domaines suivants :

- a) Arbitrage commercial international;
- b) Droit relatif au patrimoine culturel;
- c) Nouvel ordre économique international;
- d) Aspects juridiques de la pollution atmosphérique à longue distance;
- e) Aspects juridiques de la juridiction extraterritoriale;
- f) Aspects juridiques de la protection interétatique et de la protection de l'enfant;
- g) Réglementation des valeurs;
- h) Droit international monétaire;
- i) Neutralité maritime;
- j) Zone économique exclusive;
- k) Création du droit international coutumier (général);
- l) Contrôle des armements et droit du désarmement;
- m) Aspects juridiques du développement durable.

Outre les sessions de travail des comités de l'Association de droit international, dont les rapports et le texte des débats ont été publiés dans les rapports des conférences biennales Nos 64 et 65, des ateliers ont été consacrés aux thèmes suivants :

- a) Renouvellement de la Cour internationale de Justice;
- b) Droits de transit dans les détroits et les archipels;
- c) Changement de régime et dissolution des États : conséquences pour l'ordre mondial;
- d) Droit islamique et droit international;
- e) Décennie des Nations Unies pour le droit international;
- f) Évolution du droit commercial international.

En 1992, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, l'Association s'est proposé d'établir une bibliothèque de base, un ensemble d'ouvrages de droit international qui seraient distribués aux États nouvellement indépendants et à ceux qui ne disposeraient pas d'ouvrages de référence récents dans ce domaine. Ce projet, qui vise à faciliter et à encourager le développement du droit international, a obtenu les moyens financiers nécessaires en 1993.

Un autre projet envisagé est l'étude du droit dans le nouvel ordre mondial. Il sera mené par un groupe constitué pour l'essentiel de jeunes juristes, au sein duquel les pays en développement seront dûment représentés.

L'Association a convoqué sa première conférence régionale européenne à Budapest du 2 au 5 octobre 1993, sur le thème "La transformation de l'Europe : ses effets sur le droit international". Les groupes de discussion ont notamment abordé les questions suivantes : "Droits de l'homme, droits des minorités et protection des réfugiés : définitions, application et contrôle" et "Droit international de l'environnement", s'agissant des questions liées à l'énergie nucléaire, à la pollution atmosphérique, au droit des eaux, au contrôle de la pollution transfrontière et à la coopération européenne visant à faire face aux problèmes environnementaux en Europe centrale et orientale. Le texte de certains exposés a été publié dans les Acta juridica Hungarica.

Durant la période visée par le présent rapport, l'Association est restée en contact avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), dont le siège est à Paris, et ses membres ont participé à diverses activités, avec le soutien et la coopération de l'ONU, dont des réunions et manifestations patronnées par l'Organisation, ses institutions et ses organes subsidiaires.

Des exemplaires des rapports consacrés aux conférences convoquées par l'Association en 1990 dans le Queensland et en 1992 au Caire ont été gracieusement mis à la disposition des organisations suivantes :

- a) Organisation des Nations Unies, Bibliothèque Dag Hammarskjöld, New York;
- b) Office des Nations Unies à Genève;
- c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris;
- d) Conseil international des sciences sociales (CISS), Paris;
- e) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Vienne;
- f) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi;
- g) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Rome;
- h) Institut international de droit humanitaire (IIDH), San Remo;
- i) Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève;
- j) Palais de la Paix, La Haye;
- k) Conférence de La Haye sur le droit international privé (CODIP), La Haye;
- l) Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Montréal;
- m) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome;
- n) Conseil de l'Europe, Strasbourg.

6. ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TROISIÈME ÂGE

(Statut consultatif spécial)

L'Association internationale du troisième âge a été fondée en 1963 par Marjorie Thorn Borchardt, qui était convaincue que les personnes âgées du monde entier pouvaient concourir, par leur action, à la paix et à la compréhension internationale. L'Association est une organisation indépendante, ouverte à toutes les personnes âgées quelles que soient leur nationalité, leur appartenance ethnique, leurs convictions ou leur situation économique. Elle vise à jouer un rôle de catalyseur et à permettre aux personnes âgées d'échanger leurs vues sur les grandes questions mondiales, à favoriser, par des moyens appropriés, la communication et la collaboration entre les personnes âgées, et ce, afin de contribuer à l'éducation et au développement culturel, à rehausser le prestige des personnes âgées en tirant parti de leur sagesse et de leur expérience des questions internationales, et à coopérer avec les organismes sans but lucratif et avec les institutions gouvernementales qui oeuvrent pour le

/...

bien-être et le bonheur des personnes âgées dans le monde entier. Aujourd'hui, l'Association compte des membres dans les cinq continents. Elle constitue un réseau global rassemblant des gouvernements, des sociétés, des industries et des particuliers du monde entier.

L'Association tient des congrès tous les deux ans : elle s'est réunie en 1990 à Guadalajara (Mexique) et en 1992 à Vancouver (Canada). L'objectif de ces congrès est de réunir les représentants de tous les pays afin de débattre des questions qui préoccupent les personnes âgées à l'échelon international.

Programme d'activités annuelles

L'Association a créé le Prix Marjorie Thorn Borchardt, en hommage à sa fondatrice et première présidente, qui a largement contribué à revaloriser l'existence des personnes âgées. Ce prix est décerné à une personnalité éminente qui, par ses efforts bénévoles, a contribué au bien-être et au bonheur des personnes âgées dans le monde entier.

La Réunion internationale annuelle Borchardt a pour vocation de rassembler et de rapprocher les personnes âgées de toutes les communautés ethniques. Cet événement, qui dure une journée, donne lieu à des manifestations culturelles, à des expositions mettant en valeur les différentes communautés ethniques et à un festival gastronomique permettant d'apprécier les réalisations de tous les groupes ethniques et culturels.

L'Association organise également des forums consacrés aux grandes préoccupations des personnes âgées et au bien-être de tous. On a pu y entendre des orateurs parler des soins de santé, de la sécurité sociale, du logement, de l'assurance maladie et des problèmes actuels touchant les personnes âgées.

L'Association publie un bulletin d'information trimestriel intitulé Forum, qui rend compte de ses activités, et qui contient des informations sur les questions touchant les personnes âgées dans le monde entier ainsi que sur les activités menées par l'ONU. Cette publication sert aussi de moyen de communication entre les membres de l'Association, ses différentes sections et des organisations du monde entier.

L'Association parraine, avec d'autres organisations du troisième âge, de nombreuses manifestations annuelles dont, entre autres, l'African-American Heritage Celebration (qui a lieu au mois de février), le Latin American Heritage Programme et l'Annual Central City Senior Programme, dont l'objet est d'informer les personnes âgées, le personnel soignant, ainsi que les personnes souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel et leur entourage.

Les programmes menés par l'Association tendent à encourager les personnes âgées à oeuvrer au sein de leur communauté afin d'assurer à tous le bien-être et la santé, de faire mieux comprendre la situation particulière des personnes âgées et de prêter attention aux besoins ordinaires de leur vie quotidienne.

Programme de santé et d'hygiène de vie : l'Association a coproduit un film vidéo intitulé "Les maladies cardio-vasculaires chez les personnes âgées".

Celui-ci sera diffusé dans le monde entier afin d'apprendre aux personnes âgées une meilleure hygiène de vie et à prendre soin de leur propre corps.

L'Association a participé aux conférences annuelles des organisations non gouvernementales sur la liste du Département de l'information de l'ONU en 1991, 1992 et 1993.

Elle a établi un réseau mondial réunissant les particuliers concernés, ses différents bureaux et les organisations membres, et elle est désormais un des principaux porte-parole des personnes âgées du monde entier.

La fondatrice de l'Association disait : "Le troisième âge ne connaît pas de frontières géographiques ou politiques. C'est l'union qui fait sa force."

En 1963, l'Association a obtenu en Californie le statut d'organisation à but non lucratif affiliée à l'ONU.

Comme le stipule le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations et d'assurer le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

7. ORGANISATION INTERNATIONALE DE SPORT POUR LES HANDICAPÉS

(statut consultatif spécial)

L'Organisation internationale de sport pour les handicapés regroupe des adhérents de plus de 35 pays répartis sur les cinq continents. Elle a pour principal objectif de développer et de promouvoir les sports pour les amputés, les nains et de nombreux autres handicapés physiques aux niveaux local, régional, national et international.

À cette fin, elle aide chaque pays à se doter des moyens voulus de repérer les athlètes en puissance, de comprendre leurs problèmes et de définir des ensembles de règles qui leur permettent de développer leur potentiel et de participer à de véritables compétitions sportives.

Elle est ainsi amenée à coordonner les efforts que font les pays développés pour organiser des jeux et à envoyer des représentants dans les pays en développement pour les aider à s'organiser et à préparer les handicapés à participer à des compétitions sportives internationales.

À mesure qu'ils se perfectionnent dans les sports qu'ils pratiquent, les handicapés établissent de nouveaux records mondiaux, ce qui est satisfaisant mais ne saurait suffire car il est clair que s'ils peuvent se révéler de brillants athlètes, ils ne doivent pas continuer à être victimes d'une discrimination sur le marché du travail ni dans la société en général.

À l'aide de divers programmes de promotion, l'Organisation s'est notamment fixé pour objectif de montrer qu'ils peuvent réaliser de grandes performances physiques afin que l'opinion publique internationale comprenne mieux leurs problèmes.

Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, elle peut à ce titre se mettre en relation avec des ONG qui ont établi des contacts dans différents pays et travailler en synergie avec elles pour atteindre des buts qui leur sont communs. Dans certains pays, la promotion des handicapés reste difficile, la population étant toujours aussi ignorante que par le passé de leurs possibilités. L'Organisation se sert des sports pour faire pièce au sectarisme qui se manifeste dans certains milieux un peu partout dans le monde et dont il faut absolument venir à bout. L'ONU lui donne l'occasion d'agir en ce sens en lui permettant de s'associer avec d'autres ONG partageant les mêmes objectifs, bien qu'intervenant dans des domaines différents. Elle a réussi à établir des échanges fructueux avec leurs membres, en qui elle a découvert des personnes très ouvertes et très serviables. Elle a également tiré de nombreux enseignements de certaines des réunions que l'ONU organise à l'intention des ONG. En d'autres termes, elle a multiplié les occasions d'échanger des idées avec d'autres ONG et jugé ces échanges très féconds.

Pour résumer, l'Organisation internationale de Sport pour les handicapés est une organisation sportive internationale qui cherche à promouvoir les sports pour les handicapés et, par là même, à donner une meilleure image de ces derniers et à faire mieux comprendre leurs problèmes en procédant à des échanges avec d'autres ONG et en assistant à des réunions permettant de promouvoir plus efficacement des objectifs communs. L'Organisation juge très positive l'expérience qu'elle a acquise à l'ONU et espère qu'elle se poursuivra.

8. UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS

(Statut consultatif spécial)

Les principales activités de l'Union internationale des transports publics (UITP) consistent à :

- a) Organiser des expositions et des congrès biennaux;
- b) Organiser des conférences régionales et spécialisées;
- c) Mener des recherches et prendre des mesures dans le cadre de ses commissions techniques.

En outre, elle publie un magazine (Public Transport International), établit des rapports et des documents de travail et gère un grand centre de documentation sur les transports publics, qui est ouvert à ses membres et à des chercheurs invités.

Congrès biennaux

L'UITP a organisé deux congrès biennaux au cours de la période 1990-1993, l'un à Stockholm (1991) et l'autre à Sydney (1993).

Ces congrès, qui sont réservés à ses membres, rassemblent environ 2 000 représentants d'une cinquantaine de pays. Les sujets qu'ils traitent, très variés, couvrent tous les aspects de l'industrie des transports publics.

/...

Conférences régionales et spécialisées

L'UITP a organisé deux conférences régionales au cours de la période 1990-1993, l'une à Yaoundé (1991), qui était consacrée à la satisfaction de la demande de transports publics urbains, et l'autre à Budapest (1992), qui était consacrée aux changements structurels dans les transports publics.

L'UITP a organisé six conférences spécialisées consacrées aux sujets suivants :

- a) Les transports régionaux (Newcastle, 1990);
- b) La collecte automatique des recettes dans les transports publics (Bruxelles, 1990);
- c) Les transports régionaux (Barcelone, 1991);
- d) Le métro léger (Stuttgart, 1992);
- e) Les obligations des services de transport public (Lisbonne, 1993);
- f) Le bus et l'environnement (Bruxelles, 1993).

Les régions du monde

En raison de l'importance grandissante de l'Union européenne, l'UITP s'est dotée d'un bureau chargé des questions européennes (l'Euroéquipe) en 1991. Elle s'est également dotée, au cours de la même année, d'un comité pour l'Asie et le Pacifique, qui est venu s'ajouter au Comité pour l'Amérique du Nord existant.

L'UITP s'occupe aussi activement d'autres régions, où elle organise des activités régionales en collaboration avec la Banque mondiale (Conférence de Yaoundé), des organisations régionales de transport public (ALAMYS, Amérique latine) et les Communautés européennes (programme METMED dans les pays méditerranéens). Elle a participé à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Or, la structure de l'industrie des transports publics dans les pays en développement et dans les pays nouvellement industrialisés n'encourage pas les autorités et les opérateurs locaux à adhérer à des organisations internationales. C'est particulièrement vrai pour le secteur des transports urbains (bus), qui est organisé en petites ou en microentreprises qui n'ont pas les moyens d'agir au niveau international.

L'UITP est consciente que les pays en développement ont un besoin urgent de transports publics efficaces et est tout à fait disposée à collaborer avec d'autres ONG pour promouvoir l'industrie des transports publics à l'échelle internationale.

9. UNION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

(Statut consultatif spécial)

L'Union internationale des étudiants (UIE) est une fédération de 124 unions nationales d'étudiants de plus de 97 pays et territoires. On estime à 25 millions environ le nombre des étudiants qu'elle regroupe, chiffre qui en fait la plus grande organisation d'étudiants au monde. Récemment, 20 nouvelles unions et organisations nationales d'étudiants de différents pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et des Amériques ont demandé à y être admises. Leur admission devrait être décidée lors de sa prochaine Assemblée générale. Conformément à son statut, l'UIE défend le droit qu'ont tous les jeunes de bénéficier d'une éducation primaire, secondaire et supérieure, l'indépendance de l'enseignement et le droit qu'ont les étudiants de s'organiser et de participer à la prise de décisions sur toutes les questions les concernant; milite en faveur de meilleures normes éducatives qui soient conformes aux droits de l'homme, de l'élimination de l'analphabétisme, de la paix, de la détente, du désarmement et de la sécurité mondiale, de l'élimination de toutes les formes de discrimination, du maintien des valeurs et traditions humanitaires, de la coopération entre les étudiants et le reste de la société; tente d'apporter une solution à des problèmes mondiaux et de développer le sens de la responsabilité chez les étudiants; et, enfin, participe activement au mouvement mondial des jeunes et contribue à son unité.

Son budget est financé par les cotisations de ses membres, le produit de la vente des cartes d'étudiant internationales, les fonds qu'elle reçoit d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour ses activités, le produit de la vente de ses publications et de ses matériaux et les bénéfices que le Bureau international de voyage des étudiants (International Student Travel Bureau) et la Fondation internationale des étudiants (International Students Foundation Limited) tirent de leurs activités. Récemment, elle a dû faire face à une situation financière difficile et a pris des initiatives concrètes pour la redresser. Un projet concernant ses biens immobiliers, actuellement à l'étude, devrait lui permettre de fonctionner à nouveau sur de bonnes bases financières.

L'UIE a participé activement aux activités de l'ONU, de l'UNESCO et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après : quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme (23-28 février 1992, Genève); cinquième réunion du Comité permanent des ONG accréditées auprès de l'UNESCO (10-13 mars 1992, Paris); colloque ONG/UNESCO sur le thème "La fonction éducative de la famille et les changements culturels" (12 et 13 mars 1992, Paris); Conférence internationale sur l'indépendance de l'enseignement et l'autonomie des universités (Sinaia, Roumanie); Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre) (3-14 juin 1992, Rio de Janeiro); vingt-troisième conférence des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'UNESCO (15, 16 et 17 juin 1992, Paris); quarante-quatrième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (8-28 mars 1992, Genève); sixième colloque d'ONG pour la région de l'Europe sur la question de Palestine (24 et 25 août 1992, Genève); neuvième réunion internationale des organisations non gouvernementales sur la

question de Palestine (26-28 août 1992, Genève); troisième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (14-20 septembre 1992, Genève); table ronde sur le thème "The Human Being as the Focus for UN Action : Challenges to NGOs" (Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales) (21 octobre 1992, Genève); Comité spécial d'organisations non gouvernementales pour le désarmement (1992, Genève); neuvième consultation des ONG sur l'alphabétisation et l'éducation pour tous (UNESCO) (2-5 novembre 1992, Le Caire); dixième consultation des ONG de jeunes (UNESCO) (2-5 novembre 1992, Beijing); réunion du Groupe de travail chargé des consultations des ONG de jeunes (UNESCO) (14 décembre 1992, Paris); réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (18-22 janvier 1993, San José); Congrès international sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme) (8 au 11 mars 1993, Montréal); deuxième réunion du Groupe de travail chargé des consultations des ONG de jeunes (15 mars 1993, Paris); troisième réunion du Comité permanent des ONG accréditées auprès de l'UNESCO (15 et 16 mars 1993, Paris); Conférence des Nations Unies sur le modèle mondial Harvard, 1993 (28-31 mars 1993; Prague); réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (29 mars-2 avril 1993, Bangkok); réunion du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (19-30 avril 1993, Genève); troisième réunion du Groupe de travail chargé des consultations des ONG de jeunes (UNESCO) (1993, Paris); forum des ONG organisé parallèlement à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (10-12 juin 1993, Vienne); Conférence mondiale sur les droits de l'homme (14-25 juin 1993, Vienne); réunion du Bureau de la Conférence des ONG (3 et 4 juillet 1993, Genève); consultation internationale de jeunes sur la gouvernance globale et l'avenir de l'Organisation des Nations Unies (3 et 4 juillet 1993, Genève); réunion officielle des ONG internationales de jeunes (3 juillet 1993, Genève); première consultation des ONG de l'Asie et du Pacifique accréditées auprès de l'UNESCO (janvier 1994, Hanoï); Conférence internationale sur la population et le développement (1994, Le Caire); Sommet mondial des dirigeants de jeunes (28 août-1er septembre 1995, Siège de l'ONU, New York).

Indépendamment de sa participation à ces manifestations, l'UIE a organisé, contribué à organiser et parrainé un certain nombre de manifestations internationales, régionales et nationales auxquelles elle a participé. Elle a aussi organisé diverses activités bénévoles et de solidarité et des fonctionnaires de l'ONU et de l'UNESCO ont été invités à certaines de ses manifestations et y ont participé.

L'UIE a établi et publié divers documents et matériaux liés à des résolutions d'organes de l'ONU. On trouvera ci-joint certains de ses rapports et publications. Récemment, elle a désigné un représentant résident auprès de l'ONU à New York, qui est prêt à répondre à toutes les questions concernant le présent rapport ou ses activités en général.

10. WOMEN'S MISSIONARY SOCIETY OF THE AFRICAN METHODIST
EPISCOPAL CHURCH

(Statut consultatif spécial)

Les quatre années écoulées ont été des plus encourageantes et des plus constructives pour la représentante de cette organisation non gouvernementale auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La représentante remercie la Women's Missionary Society et son président de lui avoir donné l'occasion d'exercer ses fonctions. L'un des faits les plus marquants est que le programme de cette organisation non gouvernementale permet désormais de véritables contacts entre ses membres. Des missionnaires de toutes les régions du pays ont pu se retrouver pour prendre part aux conférences que la société a commencé à organiser l'an dernier.

Ces conférences ont permis aux membres de l'Organisation de comprendre qu'ayant noué un lien avec l'Organisation des Nations Unies, la Women's Missionary Society avait désormais pour rôle d'en faciliter les travaux.

L'Organisation des Nations Unies aide les organisations non gouvernementales à participer utilement aux débats et aux processus de prise de décisions de ses organes délibérants. L'ONU fait appel aux compétences, aux services et aux moyens dont disposent les organisations non gouvernementales pour mettre en oeuvre les projets et les politiques approuvés. L'Organisation des Nations Unies fournit généreusement aux organisations non gouvernementales une grande quantité d'informations sur ses buts et ses objectifs aux fins de leur diffusion.

Les activités de la représentante de la Women's Missionary Society auprès de l'Organisation des Nations Unies sont les suivantes :

- a) Participation à la conférence annuelle des organisations non gouvernementales du Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, organisée chaque année en septembre;
- b) Participation chaque mois à au moins deux séances d'information, lorsque celles-ci traitent de thèmes qui intéressent l'organisation – femmes et enfants, droits de l'homme, paix et justice, et santé;
- c) Mise en place d'une bibliothèque documentaire sur les thèmes intéressant la société;
- d) Diffusion de documentation à d'autres conférences ou districts, sur demande;
- e) Travaux en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales sur des questions intéressant l'organisation;
- f) Organisation d'ateliers à l'intention de groupes de missionnaires régionaux et locaux;

g) Préparatifs en vue de la tenue éventuelle au Siège de l'ONU de la Conférence annuelle de la Women's Missionary Society;

h) Publication des faits marquants dans le Missionary Magazine;

i) Mise au point d'une brochure d'information décrivant le programme de la Women's Missionary Society.

À long terme, la Women's Missionary Society souhaiterait disposer d'un interlocuteur au niveau de chaque région du pays susceptible de nommer un représentant d'un État donné à la conférence.

Une documentation spéciale est diffusée aux membres par l'intermédiaire du Centre de documentation de l'organisation aux fins de séminaires de sensibilisation, toutefois les activités ci-après seraient aussi utiles :

a) Organisation d'expositions consacrées à la santé sur la base des informations fournies par l'Organisation mondiale de la santé;

b) Mobilisation pour dénoncer la façon dont sont traités les réfugiés en provenance de pays dont la population est de race noire;

c) Assistance communautaire aux femmes et aux enfants battus;

d) Mise au point de programmes en faveur des nourrissons nés de mères toxicomanes ou atteintes du sida et dont la garde a été confiée à l'organisation;

e) Promotion de la participation des églises à la lutte contre les drogues;

f) Financement des services d'un missionnaire dans les pays en voie de développement;

g) Sollicitations auprès des législateurs en vue de l'adoption d'un système adéquat d'assurance maladie;

h) Formulation de résolutions sur des sujets de préoccupation nationaux et internationaux.

L'organisation invite instamment ses membres à communiquer avec elle.

11. ALLIANCE MONDIALE DES UNIONS CHRÉTIENNES FÉMININES

(Statut consultatif spécial)

Contribution organique au Conseil économique et social : déclarations orale ou écrite

L'Alliance a fait plusieurs déclarations à l'intention du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires.

Consultations avec des membres du Conseil économique et social, des organes subsidiaires ou du Secrétariat

L'Alliance est restée en contact étroit avec le Secrétariat à Genève, à New York, à Paris et à Vienne par l'intermédiaire de ses représentants permanents et d'équipes organisées de volontaires dans chaque ville, au sujet des questions d'intérêt commun – droits de l'homme, condition de la femme, jeunesse, environnement – et d'autres questions relatives à la justice économique et sociale et au bien-être des femmes.

L'Alliance porte un vif intérêt à la documentation qu'elle reçoit du Conseil économique et social et de ses organes et qu'elle partage au besoin avec des associations qui se créent et les unions nationales membres dans 95 pays, et ce par le biais de correspondance spécifique, l'envoi général de documents et d'informations de l'ONU, la publication mensuelle de Advocacy and Briefing Notes et de publications trimestrielles rendant compte plus en détail de certaines questions.

Coopération avec les organismes du système des Nations Unies

L'Alliance continue de coopérer avec les organisations du système des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation et la diffusion d'informations d'intérêt commun aux unions affiliées. Parmi ces informations figurent, à titre d'exemple, celles de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé des adolescents et sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome de l'immunodéficience acquise (sida), celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la jeunesse et l'alphabétisation, celles du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les enfants, les fillettes, la violence et l'exploitation des enfants, les enfants des rues, les enfants dans des situations militaires, celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la situation des femmes réfugiées en particulier en Afrique et en Europe de l'Est, celles de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les questions concernant l'emploi, celles du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la planification de la famille, le mariage précoce, l'éducation sexuelle et les questions relatives à la santé en matière de reproduction, etc.

Participation à des conférences et à des réunions de l'Organisation des Nations Unies

L'Alliance assiste très régulièrement à ses propres frais aux réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies et, s'il y a lieu, de ses organes connexes, auxquelles elle contribue notablement, en particulier les réunions de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des droits de l'homme et de la Division de la Palestine. Elle assiste aussi périodiquement aux réunions de l'UNICEF et du Conseil d'administration du HCR. Elle a pris part aux conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet mondial ONU/UNICEF pour les enfants, etc. Pour bon nombre des principales manifestations et conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies, l'équipe de l'Alliance, de concert avec

d'autres organisations gouvernementales, organise des forums d'organisations non gouvernementales préalables aux conférences/manifestations afin d'informer leurs représentants dont bon nombre sont de jeunes femmes âgées de moins de 30 ans, comme cela a par exemple été le cas pour le Sommet mondial pour les enfants.

Établissement d'une documentation sur la demande
du Conseil économique et social, de ses organes
subsidiaires ou du Secrétariat

L'Alliance a concrètement contribué en répondant par écrit aux demandes adressées par l'ONU, par exemple celles du Département de l'information du Secrétariat concernant d'une part l'Annuaire des organisations non gouvernementales de 1994 et d'autre part les organisations non gouvernementales et le développement social dans le contexte d'une nouvelle définition de la sécurité, celles du Centre pour les droits de l'homme au sujet de son rôle de coordination avec l'UNESCO dans les préparatifs de l'Année internationale de la famille, celles de l'UNICEF au sujet de sa base de données ainsi que de la mise à jour et de la nouvelle documentation concernant l'initiative Hôpitaux Amis des bébés; celles du HCR au sujet d'une enquête sur les organisations non gouvernementales qui s'occupent activement des questions liées aux migrations, aux réfugiés, aux droits de l'homme et au développement (1992); celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au sujet de l'organisation et des activités de toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la FAO.

Autres exemples d'activités consultatives et organiques

On peut notamment citer :

- a) Mission d'enquête en Palestine – 1991
- b) Envoi en Namibie d'une équipe de l'Alliance chargée de surveiller les élections;
- c) Enquête financée par un don du Programme mondial sur le sida de l'OMS sur les besoins en services de conseils destinés aux jeunes femmes en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique latine;
- d) Manuel de formation en matière de soins de santé primaires de l'Alliance qui a été traduit en portugais par l'UNICEF sur la demande de l'Union brésilienne de l'Alliance;
- e) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : participation active d'une équipe de l'Alliance à l'Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement organisée en novembre 1991 à Miami. Les priorités dégagées à l'issue de cette réunion ont été pleinement prises en compte dans l'Action 21;
- f) L'Alliance fait également partie du Groupe Youth and Family Life Network en coordination avec le projet concernant la santé pour tous de l'OMS;

g) Stella Dua-Sakyi, membre de l'Union ghanéenne de l'Alliance, a obtenu, sur la recommandation de l'Alliance mondiale le prix de la jeunesse de l'UNESCO en 1992 qui lui a été remis à l'occasion d'une réception organisée à Paris;

h) Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a été l'une des principales sources de financement de l'atelier sur le recyclage des déchets organisé par l'Alliance en Grèce en novembre 1991. L'UNIFEM a chargé un de ses fonctionnaires de rendre compte de cette manifestation pour enrichir sa base de données;

i) Réunion de planification pour les activités d'alphabétisation en 1990 (UNESCO/Conseil oecuménique des églises et Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines);

j) Conférence européenne et Conférence internationale ONU/ONG sur la question de Palestine. L'équipe de l'Alliance a exercé les fonctions de modérateur lors de deux sessions du Groupe de travail qui ont porté sur l'éducation et la protection des droits des femmes et des enfants et a été chargée de rendre compte de ces travaux à la séance plénière de clôture;

k) Participation à l'initiative conjointe OMS/UNICEF visant à appuyer des cours de formation à la formulation de programmes de santé des adolescents;

l) L'Alliance a présidé le Comité du développement de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO);

m) L'Alliance est membre du Conseil d'administration de la CONGO;

n) Organisation du Comité de planification pour la CONGO en vue du Forum des ONG pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

o) L'Alliance a été sélectionnée pour faire une déclaration à l'occasion du Sommet pour les enfants au Siège de l'ONU à New York.

Diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies

L'Alliance informe ses membres des activités de l'Organisation des Nations Unies par le biais de sa publication intitulée Common Concern et de ses bulletins consacrés à ses thèmes prioritaires. À titre d'exemple, dans Action Alerts, des articles ont été publiés sur la guerre du Golfe, sur le raid des forces de sécurité israéliennes contre le Tribunal islamique de Jérusalem. Le numéro de décembre 1991 de Common Concern a été consacré à des questions relatives aux droits de l'homme, concernant notamment les fillettes. Un exemplaire de la Convention relative aux droits de l'enfant a été envoyé à tous les membres de l'Alliance accompagné d'une documentation pour les aider à faire connaître ladite convention ainsi qu'à en obtenir la ratification et la pleine application dans leur législation nationale respective. Des informations de suivi ont été communiquées chaque année aux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention. Les documents ci-après ont été distribués aux unions nationales :

les Conventions de Genève, le rapport sur la Conférence internationale sur la nutrition, la Déclaration de Vienne et Action 21 et les documents de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; en outre les membres européens de l'Alliance ont reçu des exemplaires de la Convention et du Protocole relatif au statut des réfugiés. Tous les membres de l'Alliance se sont tenus au courant de toutes les activités nouvelles et en cours de l'ONU, par exemple de la Conférence internationale sur la nutrition organisée à Rome (Italie) en 1992, et ce, par le biais de la série Action Alerts et des notes d'information mensuelles.

12. UNION MONDIALE CHRÉTIENNE DES FEMMES ABSTINENTES

(Statut consultatif spécial)

En Finlande, l'Union aide les femmes à améliorer leurs conditions de vie en leur dispensant des cours de formation.

En Suisse, l'Union finance un théâtre ambulant dont les représentations mettent en scène le triste sort des femmes exploitées.

Au Guatemala, l'Union organise des séminaires dans les établissements scolaires; par ailleurs, elle aide et encourage les victimes du syndrome d'immunodéficience acquise (sida).

En Angleterre, l'Union a participé au financement d'un service mobile de formation qui dispense à travers le pays un enseignement en matière d'hygiène de vie et contribue à la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

En Égypte, l'Union organise des cours – hygiène, lecture et couture – à l'intention des petites filles.

Dans la République du Congo, l'Union organise des cours de couture pour aider les femmes à améliorer leurs conditions de vie.

Aux États-Unis d'Amérique, l'Union organise dans les établissements scolaires des concours – rédaction, affiche et coloriage – pour faire comprendre aux enfants et aux jeunes quels sont les effets de l'alcool et des drogues sur leur santé et sur leur existence; par ailleurs, l'Union saisit l'occasion d'expositions et de conventions pour diffuser ses documents.

Assistance

En Norvège, l'Union prête son concours à un centre de réinsertion visant surtout les femmes.

Au Japon, l'Union a mis en place un foyer à l'intention des femmes qui cherchent à échapper à la violence domestique, des femmes qui ont des problèmes de santé physique et psychologique ainsi que des femmes toxicomanes.

Aux Philippines, l'Union collabore au Home Enrichment Life Programme (HELP) et elle finance un foyer amical à l'intention des mères célibataires.

En Finlande, l'Union donne son appui au foyer Emmaus qui héberge des prostituées qui aspirent à de meilleures conditions de vie ainsi que des femmes cruellement éprouvées. L'Union fournit par ailleurs des conseils aux prisonnières de l'établissement pénitentiaire HAEMNLINNA.

En Égypte, l'Union prend part à l'établissement d'un centre de réinsertion situé entre le Caire et Alexandrie.

En Inde, l'Union fournit des vivres et des vêtements aux victimes de tremblements de terre.

Organisation des Nations Unies

L'Union est représentée aux réunions des organisations non gouvernementales qui ont lieu aussi bien aux États-Unis qu'en Suisse.

En Allemagne, l'Union s'emploie en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de réduire la consommation d'alcool.

En Angleterre, l'Union est représentée au sein de l'Association pour les Nations Unies; le Président de l'Union a exercé des fonctions pendant un certain nombre d'année au sein du Conseil consultatif des femmes à Londres.

Les autres pays affiliés à l'Union fournissent des services semblables à ceux mentionnés plus haut. L'Union fait au premier chef porter son action sur la consommation et l'abus d'alcool et de drogues, phénomènes qui sous-tendent bon nombre des problèmes auxquels se heurtent les ménages et les familles dans le monde d'aujourd'hui – criminalité, maltraitance des enfants, prostitution, suicide des adolescents, absence générale de respect pour l'autorité.
